

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de juin*

Date de convocation :

4 juin 2020

Date d'affichage :

16 juin 2020

**Nombre de conseillers
en exercice :**

27

N° :9

Objet de la délibération :

Vente d'un terrain communal
à la Société Pétigny
Construction :

Résultat du vote

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt le dix-juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Julien MOREL

Étaient présents : Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Anne BIHR, Thierry COURTOIS, Viviane GAUDEL, Jean-Louis MONTRICHARD, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Alain OLIEL, Laurence CORNIER, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-France BARRAUX, Stéphane PRETTE, Marie-Lise LAMIDEY, Arnaud VERDENET, Edith REBILLET, Laurent THIRIOT, Sophie CHARRIERE, Serge DEMARTHE, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Jeannine VIENNET,.

Procurations : Martine COMPANT à Pascal ROUTHIER
Carlos FONTINHA RODRIGUES à Dominique NICOLIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 23 mai 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Dans la continuité de la délibération du 18 Décembre 2019 autorisant M. le Maire à lancer l'ensemble des démarches nécessaires à la vente du terrain communal sis sur la zone des Belles Ouvrières à la société PETIGNY CONSTRUCTION.

Considérant les démarches administratives réalisées à savoir la déclaration préalable de division foncière sans opposition identifiant un terrain 1 à bâtir de 2414m² issu de la division du terrain YJ N°421 ;

Considérant que le terrain 2 identifié au plan est de nature voirie communale ne sera pas vendu ;

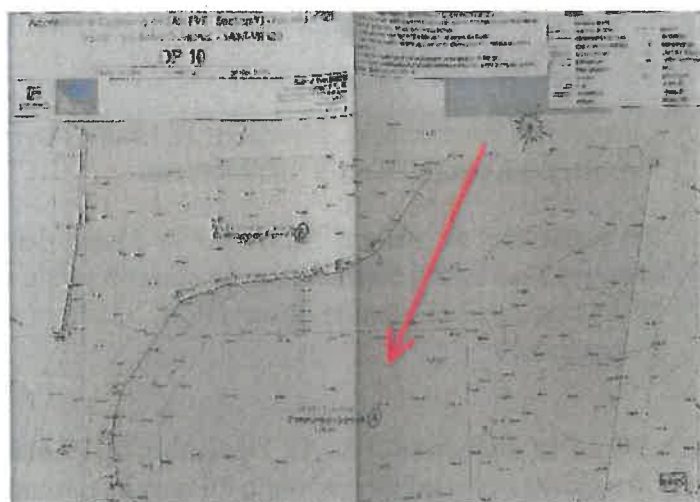
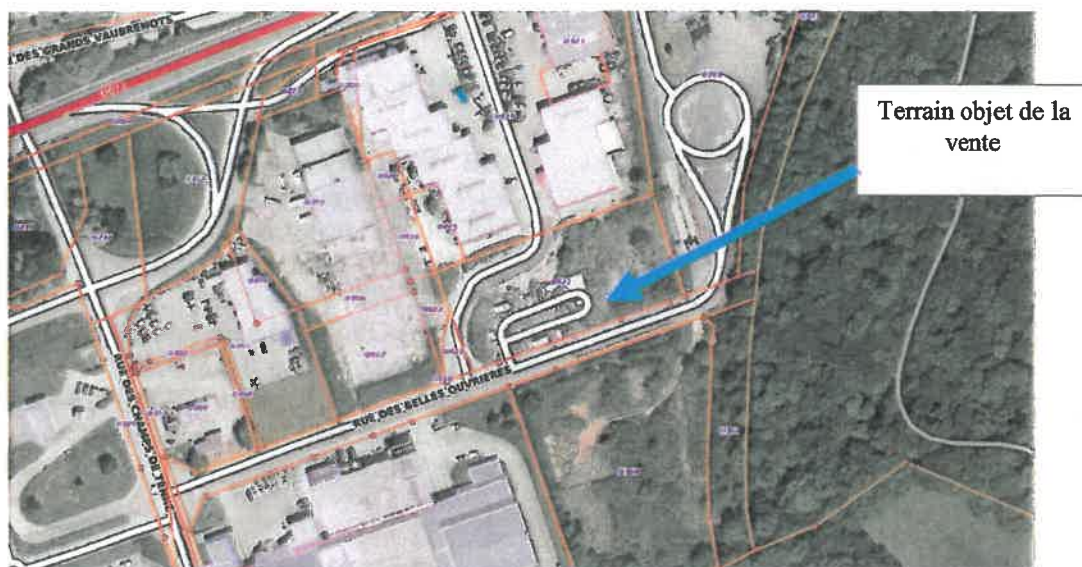
Considérant que l'activité de la société PETIGNY CONSTRUCTION correspond aux règles du PLU ;

Considérant la parcelle à céder identifiée comme terrain 1 d'une contenance de 2414m² au prix de 15€ HT/m² pour un prix de vente total de 36 210 € HT;

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent :

M. le Maire à procéder à la vente et rédaction de l'acte authentique notarié du terrain 1 d'une contenance de 2414m² à la société PETIGNY CONSTRUCTION au prix de 15€ HT/m² pour un prix de vente total de 36 210 € HT;

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 16 JUN 2020



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

